

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2017**

**Délibération**  
n° 2017.02. 9.B

**Festival Mars en  
Braconne : demande  
de subventions  
auprès du  
Département et de la  
Région**

**LE VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle VIP - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 février 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BERNAZEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Alain THOMAS à Michel ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

André BONICHON

**Absent(s)** :

Alain THOMAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017****DELIBERATION  
N° 2017.02. 9.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD**FESTIVAL MARS EN BRACONNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU  
DEPARTEMENT ET DE LA REGION**

La nouvelle agglomération de GrandAngoulême, née de la fusion des quatre EPCI, portera en 2017 la 14<sup>ème</sup> édition du festival « Mars en Braconne ». Cet évènement se déroulera du 28 février au 22 avril 2017 sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle dans le cadre de sa programmation tout public.

L'ensemble des actions à destination du jeune public, dans le cadre du festival Mars en Braconne, ont lieu du 28 février au 22 avril 2017.

Festival à fort rayonnement, au-delà du territoire de l'agglomération, contribuant à la diffusion culturelle des arts vivants, la mise en œuvre de ces animations culturelles implique de solliciter des subventions à différents partenaires financiers.

Dans le cadre de son soutien aux festivals, le département de la Charente apporte son aide aux manifestations départementales, outils de la notoriété et de l'attractivité du territoire.

La politique culturelle régionale de la Nouvelle-Aquitaine est notamment structurée autour du soutien à la diversité culturelle et l'accès de tous à la culture. De ce fait, la Région soutient par des aides spécifiques les manifestations culturelles proposant une offre culturelle et artistique riche, diversifiée et de qualité.

Le budget du festival est le suivant :

Dépenses			Recettes (hors valorisation)		
Charges artistiques	34 591,65 €	45 %	Département de la Charente	3 000,00 €	4 %
Charges d'accueil-logistique	17 034,48 €	22 %	Région Nouvelle-Aquitaine	11 000,00 €	14 %
Charges techniques	20 742,17 €	27 %	GrandAngoulême	59 576,09 €	77 %
Autres charges	5 087,79 €	6 %	Recettes	3 880,00 €	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>77 456,09 €</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 456,09 €</b>	<b>100 %</b>

Considérant que les actions de médiation et de diffusion culturelle proposées par le festival « Mars en Braconne » à ses spectateurs sont conformes aux objectifs traités dans le cadre des aides départementales et régionales,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Sous réserve des crédits votés en 2017,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente dans le cadre du 14<sup>ème</sup> festival "Mars en Braconne".

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>28 février 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>28 février 2017</b>